Semaine des Apel - 27 septembre au 2 octobre 2010
Rendons les chemins de l'école
+sûrs !

Challenge Mode d'emploi

Pour cette nouvelle semaine des Apel, l'ensemble des Apel départementales vont être mobilisées. Afin de rendre encore plus efficace cette semaine, vous êtes chaleureusement invités à participer à ce « challenge Semaine des Apel ».

Trois challenges sont proposés :

- *Le challenge « Mobilisation »*
- *Le challenge « Implication »*
- *Le challenge « Originalité »*

Pour participer à l'un ou l'autre (voir tous) de ces challenges, les Apel départementales doivent adresser à l'Apel nationale leur dossier pour le 22 octobre 2010. Les dossiers primés se verront remettre un trophée lors de notre prochaine Délégation Nationale.

Le challenge « Mobilisation »

Ce challenge récompensera le département ayant mobilisé le plus d'Apel d'établissement en pourcentage. Pour concourir, les Apel départementales devront adresser un dossier faisant apparaître :

- Le nombre d'Apel existantes sur leur département (Apel ayant fait remonter des adhésions au 31 juillet 2010) ;
- Le nombre d'Apel ayant organisé des actions pendant la semaine des Apel ;
- Un tableau récapitulatif indiquant le nom et l'adresse des Apel, quelques lignes présentant les actions mises en place, les résultats de ces actions (nombre et personnes touchées – élève ? parents ? enseignants ? autres ? - , impact des actions).

Ne pas hésiter à y joindre photos, comptes rendus des établissements, coupures de presse.

Le challenge « Implication »

Ce challenge récompensera le département dont l'un des établissements aura organisé une (des) action(s) impliquant le plus grand nombre de parents d'élèves en pourcentage. En effet, l'un des objectifs de la Semaine des Apel est de sensibiliser et d'impliquer le plus de parents possibles afin de donner une forte visibilité à leur présence dans l'établissement, et que chacun d'eux puisse nouer un lien avec l'Apel. Ce challenge récompensera l'initiative qui aura permis tout particulièrement d'atteindre cet objectif.
Pour concourir, les Apel départementales devront adresser un dossier faisant apparaître :

- une présentation de(des) action(s) organisée(s) dans l'établissement (description, modalités d'organisation, animation, moyens mis en œuvre) ;
- la participation obtenue (quantitativement en pourcentage et qualitativement) ;
- les résultats obtenus : impact, changement de comportements, couverture presse, autre).

Le challenge « Originalité »

Ce challenge récompensera le département dont l'un des établissements aura organisé la (les) action(s) la (les) plus originale(s). En effet, la créativité règne au sein des Conseil d'Administration, mais il est parfois difficile de la voir et de la faire connaître. C'est pourquoi ce challenge veut récompenser une initiative qui, par son originalité, aura tout particulièrement marqué les esprits.

Pour concourir, les Apel départementales devront adresser un dossier faisant apparaître :

- Une (ou les) actions qui par leur aspect novateur ou décalé auront atteint cet objectif. L'intérêt qui aura été déclenché, l'impact sur l'opinion, et l'utilisation de ces actions pour communiquer avec les médias seront les critères pour examiner les dossiers. La présentation devra expliquer l'organisation de l'action, les personnes impliquées dans sa réalisation, ses aspects novateurs. Il sera également tenu compte de l'impact et des résultats obtenus.

Tous les dossiers devront être adressés à l'Apel nationale auprès de P. Gamichon – Challenge Semaine des Apel pour le 22 octobre, en indiquant précisément le challenge pour lequel il concourt.
